CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 16 janvier 2023 à 16 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre

[1] **Cabinet du Bourgmestre - - -** 2504590 (R)

Boulevards du Centre.- Compléments d'étude.

Dépense pour les compléments d'étude à charge de la Ville soit 59.739,98 EUR TVA comprise.- Article 10406/74760 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° YM06-1-2014.- Emprunt : article 10406/96151.

---

[2] **Secrétaire -** Direction juridique **- -** 2503795 (R)

SJ.- 50.494/G.- RENOBRU.- Dissolution.

Dissoudre volontairement l'association RENOBRU et clôturer sa liquidation, à défaut d'actif et de passif.

---

[3] **Budget & Finances -** Secrétariat central FIN **- -** 2501973 (R)

Subvention spéciale aux communes en application de l'ordonnance du 13/02/2003.- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17/11/2022.- Convention.

Convention entre la Ville et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative à l'octroi d'une subvention spéciale pour l'organisation d'un atelier de pédagogie personnalisé au sein du CPAS.- Montant alloué à la Ville : 41.340,00 EUR.- Subvention à reverser intégralement au CPAS de Bruxelles :
* Article 83103/465/48 : contributions de l'Autorité supérieure dans les charges des autres pouvoirs publics : 41.340,00 EUR (recettes - budget ordinaire 2022);
* Article 83143/435/07 : contributions dans les charges spécifiques de fonctionnement des autres pouvoirs publics : 41.340,00 EUR (dépenses- budget ordinaire 2022).

---

[4] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2501977 (R)

Liste des dépenses de moins de 30.000,00 EUR (hors TVA).- Budget extraordinaire 2022.

Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 8.436,12 EUR, TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2022.- Emprunt : article 13766/72460.- Prendre pour information la décision n° 102 du Collège du 15/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[5] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2499170 (R)

Dossier n° OPP/2022/165.- Marché public de services ayant pour objet une mission de conseil juridico-administratif dans le cadre du marché de fournitures pour la scénographie du musée de la Bière (dans le bâtiment de la Bourse OPP/2019/173) et le marché de services pour le suivi de l'exécution des travaux de création d'un nouveau pôle touristique, commercial et culturel autour de la bière belge (RF/14/PNP/710bis).- Principe/Attribution.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2022/165.- Dépense de 111.320,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 1'opérateur économique.- Article 13766/72460 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° MO66-10-2019.- Emprunt : article 13766/96151.- Prendre pour information la décision n° 100 du Collège du 15/12/2022, en application de l'article 234, §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

[6] **Achats & Facilities - -** Achats **-** 2493636 (R)

Marché public de services ayant pour but l'accompagnement sur le plan de communication du nouveau Plan Climat, jusqu'au 31/12/2023 (AFA/012662/CIA).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012662/CIA.- Dépense de 60.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 87906/12306 du budget ordinaire de 2023 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 106 du Collège du 15/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[7] **Achats & Facilities - -** Achats **-** 2504048 (R)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Marchés n°s 012575, 012756 et 012782.- Estimation totale de 88.500,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 86 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[8] **Achats & Facilities - -** Achats **-** 2499461 (R)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 5 lots ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de bois et de bois durable (CDA012627/CVB).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépenses supplémentaires de 233,30 EUR pour le lot 3, de 5.579,58 EUR pour le lot 4 et de 6.920,98 EUR pour le lot 5, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant les montants des lots 3, 4 et 5 à respectivement 14.233,30 EUR, 43.579,58 EUR et 51.920,98 EUR, TVA comprise.- Divers articles de codes économiques 12402, 12448 et 12502 des budgets ordinaires de 2023 et 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par la décision n° 116 du Collège du 15/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[9] **Achats & Facilities - -** Achats **-** 2500214 (R)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 5 lots, ayant pour but, pendant 12 mois, la fourniture, le montage et le placement de mobilier extérieur écoresponsable (AFA/012299/DCH).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 67.238,11 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du lot 1 du marché, portant le montant du lot 1 du marché à 117.238,11 EUR, TVA comprise.- Divers articles de codes économiques 74151 et 74451 des budgets extraordinaires de 2022 et 2023 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption du budget de 2023 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 22/12/2022 (décision n° 69) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[10] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2499130 (R)

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture d'un chariot élévateur électrique pour le Centre d'éducation et de formation en alternance du département Instruction publique (AFA/012599/JCV).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 16.615,00 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché à 53.845,00 EUR, TVA comprise.- Article 70008/74451 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par la décision n° 114 du Collège du 15/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[11] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2502118 (R)

Marché public de services ayant pour but la digitalisation des registres de concessions des 4 cimetières de la Ville de Bruxelles (AFA/012713/NBZ).- Principe.

Marché de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012713/NBZ.- Dépense de 15.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 87807/74451 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 4 de la décision n° 103 du Collège du 15/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[12] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2502634 (R)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Marchés n°s 012749, 012755, 012764, 012772, 012775 et 012778.- Estimation totale de 91.299,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 79 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[13] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2504257 (R)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Marchés n°s 012636, 012780, 012799 et 012800.- Estimation totale de 91.000,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 89 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[14] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2499938 (R)

Marché public de fournitures en 3 lots ayant pour but la fourniture de matériel audiovisuel pour deux établissements du département Instruction Publique (AFA/012413/JCV).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire, TVA de 21% comprise, de 49,00 EUR pour le lot 1 et de 1.080,76 EUR pour le lot 2 par rapport à l'estimation de ces deux lots du marché, portant le montant total, TVA comprise, du lot 1 à 649,00 EUR et du lot 2 à 4.680,76 EUR.- Article 70008/74451 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 22/12/2022 (décision n° 68) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[15] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2503319 (R)

Marché public de services ayant pour but une étude sur la biodiversité animale de la Ville de Bruxelles et son potentiel d'extension (AFA/012563/BEN).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 23.589,18 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché à 73.589,18 EUR, TVA comprise.- Articles 77706/74760 et 87906/74760 du budget extraordinaire de 2022. - Emprunt.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 22/12/2022 (décision n° 81) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[16] **Achats & Facilities -** - Achats - 2501996 (R)

Marché public de fournitures en 2 lots ayant pour but la livraison de camions avec moteur CNG, équipés d'une benne basculante et d'une grue avec grappin et la reprise de trois camions amortis (CDA/012461/PAD).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 52.817,96 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, soit 19.466,57 EUR pour le lot 1 et 33.351,39 EUR pour le lot 2, portant le montant du marché à 592.817,96 EUR, TVA comprise.- Article 13605/74353 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.

---

[17] **Achats & Facilities -** - Achats - 2499156 (R)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 3 lots ayant pour but la fourniture de chariots pour balayeurs et de pièces de rechange pour la cellule Propreté publique du département Espaces publics et verts (AFA/012597/JCV).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de, montants TVA de 21 % comprise, 2.344,96 EUR pour le lot 2 et 4.051,32 EUR pour le lot 3 par rapport à l'estimation de ces lots, portant les montants totaux de ces lots à respectivement 27.664,96 EUR et 8.411,32 EUR.- Articles 87605/74451 (lot 2) et 87605/12402 (lot 3) du budget ordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par la décision n° 115 du Collège du 15/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[18] **Achats & Facilities -** - Achats - 2501166 (R)

Marché public de services ayant pour but une étude sur la biodiversité animale de la Ville de Bruxelles et son potentiel d'extension (AFA/012563/BEN).- Erratum.

Dans la décision n° 79 du Collège prise en séance du 17/11/2022 :
- lire au point 3 'Réserver la dépense, au fur et à mesure de l'exécution des prestations, sur l'article 77706/74760 des budgets extraordinaires de 2022 et 2023 [...]' au lieu de 'Réserver la dépense, au fur et à mesure de l'exécution des prestations, sur l'article 87506/12406 des budgets ordinaires de 2022 et 2023 [...]' ;
- ajouter le point 'Financer la dépense par un emprunt.' ;
- lire au point 8 'Communiquer la présente décision pour information au Conseil communal lors de sa prochaine séance en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.' au lieu de 'Communiquer la présente décision pour information au Conseil communal lors de sa plus prochaine séance, en application de l'article 234§3 de la nouvelle loi communale.'- Prendre pour information la décision n° 130 du Collège du 15/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[19] **Achats & Facilities -** - Achats - 2503488 (R)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Marchés n°s 012337, 012399, 012676, 012730, 012762, 012777 et 012783.- Estimation totale de 49.850,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 84 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[20] **Achats & Facilities -** - Achats - 2503400 (R)

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture de machines à renvoyer les balles de basket (AFA/012773/PAD).- Principe.

Marché de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012773/PAD.- Dépense de 20.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 76410/74451 du budget extraordinaire de 2022, sur le projet d'investissement n° BM10-263-2009, moyennant le transfert vers ce projet d'investissement d'un montant de 17.998,00 EUR T.V.A comprise, depuis le projet d'investissement n° BH10-18-2022.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 4 de la décision n° 521 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[21] **Achats & Facilities -** - Achats - 2493292 (R)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en six lots ayant pour but l'acquisition de camionnettes à motorisation CNG (CDA/012397/HIG).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 63.600,30 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, soit 45.318,20 EUR pour le lot 1, 14.372,00 EUR pour le lot 3, 17.109,00 EUR pour le lot 4, 6.792,00 EUR pour le lot 5 et 20.223,00 EUR pour le lot 6, la dépense pour le lot 2 étant 40.213,90 EUR inférieure à l'estimation.- Le montant du marché est porté à 663.600,30 EUR, TVA comprise.- Article 13605/74352 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.

---

[22] **Achats & Facilities -** - Achats - 2495576 (R)

Marché public de services reconductible à bordereau de prix ayant pour but l'entretien et les réparations en omnium, pendant 24 mois, d'autolaveuses Nilfisk équipant divers départements de la Ville (AFA/012710/AMT).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012710/AMT.- Dépense sur 24 mois de 75.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 150.000,00 EUR, le marché étant une fois reconductible de 24 mois.- Article 12406 des budgets ordinaires de 2023 et de 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 110 du Collège du 15/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[23] **Achats & Facilities -** - Achats - 2495126 (R)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'accompagnement, pendant 48 mois, de la cellule d'audit interne de la Ville de Bruxelles (AFA/012704/DDR).- Principe.

Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012704/DDR.- Dépense de 1.000.000,00 EUR, TVA de 21 % comprise.- Article 13198/12202 des budgets ordinaires de 2023 à 2027 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).

---

[24] **Achats & Facilities -** - Achats - 2501084 (R)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Marchés n°s 012393, 012635, 012673, 012745, 012746, 012751 et 012763.- Estimation totale de 62.049,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 70 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[25] **Achats & Facilities -** - Achats - 2498011 (R)

Marché public de fournitures en 5 lots ayant pour but la fourniture de matériel technique didactique pour l'Institut des Arts et Métiers du département Instruction Publique (AFA/012569/JCV).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 8.895,25 EUR, TVA de 21% comprise, dont 1.751,60 EUR pour le lot 1, 3.362,65 EUR pour le lot 2 et 3.781,00 EUR pour le lot 4, par rapport aux estimations de ces lots.- Article 73508/74451 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 22/12/2022 (décision n° 64) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[26] **Achats & Facilities -** - Achats - 2498038 (R)

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture, le placement et le raccordement d'un pont élévateur à ciseaux pour le département Travaux de voirie (CDA/012674/DAN).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 3.499,20 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché à 43.499,20 EUR, TVA comprise.- Article 13605/74451 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par la décision du Collège n° 112 en séance du 15/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[27] **Achats & Facilities -** - Achats - 2495947 (R)

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture de consommables photo et vidéo (AFA/012568/SEK).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012568/SEK.- Dépense de 90.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 86.000,00 EUR pour le lot 1, 3.000,00 EUR pour le lot 2 et 1.000,00 EUR pour le lot 3.- Articles 73508/12402 (70.000,00 EUR) et 74108/12402 (20.000,00 EUR) du budget ordinaire de 2022.- Prendre pour information la décision n° 111 du Collège du 15/12/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

---

[28] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2500850 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste n° 2022-101.- Projets d'investissement n°s EA05-24-2017, EA05-22-2017, MO05-63-2009 et EA05-25-2017.

Marchés publics de faible montant portant les n°s 22-0500-1025 et 22-0500-1026.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 16.800,85 EUR (T.V.A. comprise).- Article 13605/744/51 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 137 du Collège du 15/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[29] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2503884 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2022-111.- Projets d'investissement n° EA05-23-2017 et EA05-30-2017.

Marché public de faible montant n° 22-0500-1051.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 8.050,55 EUR T.V.A. comprise.- Article 13605/744/51 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 92 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[30] **Culture, Jeunesse, Sport -** - Sports - 2502033 (R)

Sports 2023.- Subsides de fonctionnement à deux clubs bénéficiant d'une convention.- Montant total : 300.000,00 EUR.- Liquidation en mensualités dans l'attente de l'approbation du budget 2023.

Octroyer, sous réserve de l'adoption du budget 2023 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, et conformément aux modalités de liquidation du subside annuel prévues dans les conventions de subside conclues entre la Ville et les asbl suivantes, adoptées par le Conseil communal du 18/11/2019, par mois le montant correspondant à 1/10 du montant du subside annuel :
1) Asbl "Brussels Basketball" : 200.000,00 EUR/10 = 20.000,00 EUR/mois;
2) Asbl "Royal Aera Excelsior de Bruxelles" : 100.000,00 EUR/10 = 10.000,00 EUR/mois.- Article 76410/33202 du budget ordinaire de 2022.

---

[31] **Culture, Jeunesse, Sport -** - Sports - 2500851 (R)

STIB.- Convention pour l'occupation du parking du Centre sportif Petit Chemin Vert.- 2023 à 2025.

Adopter le texte de la convention entre la Ville et la STIB pour l'occupation du parking du Centre sportif Petit Chemin Vert.

---

[32] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - 2501705 (R)

Horizon Europe.- TRANS-Lighthouses.- Adoption de la convention du projet.

Convention de subside le "Grant Agreement" relative à l'accession au consortium et à la subvention du projet européen "TRANS-Lighthouses".

---

[33] **Patrimoine public -** - Techniques spéciales - 2496083 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation avec isolation thermique des toitures ainsi que des façades, remplacement des châssis existants et pose de panneaux photovoltaïques au Théâtre de Poche situé chemin du Gymnase, 1A à 1000 Bruxelles.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 170.882,46 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Article 87966/72460 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° AEK06-1-2014.- Emprunt.

---

[34] **Patrimoine public -** - Techniques spéciales - 2501350 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet relighting des salles de prestige de l'Hôtel de Ville de Bruxelles situé Grand Place, 1 à 1000 Bruxelles.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 57.913,40 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Article 87966/72460 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° AEK06-1-2014.- Emprunt.

---

[35] **Patrimoine public -** - Techniques spéciales - 2502732 (R)

Marché public de services ayant pour objet l'accompagnement à la stratégie de rénovation énergétique du bâti de la Ville de Bruxelles.- Attribution.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 25.200,00 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Article 87966/74760 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° AEK06-3-2017.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 526 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[36] **Patrimoine public -** - Techniques spéciales - 2496071 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet rénovation avec isolation thermique des façades et de la toiture principale, y compris pose de panneaux photovoltaïques du bâtiment Waucquez qui abrite les archives de la Ville de Bruxelles situé rue des Tanneurs 53-73 à 1000 Bruxelles.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 589.094,10 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Articles 87966/72460, 77810/72460, 77110/72460 et 76210/72460 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n°s AEK06-1-2014, HF10-377-2009, HF10-317-2009 et HF10-233-2009.- Emprunt.

---

[37] **Patrimoine public -** - Techniques spéciales - 2496096 (R)

Liste de dépenses de moins de 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire 2022.

Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 107.089,55 EUR TVA comprise.- Articles divers du budget extraordinaire 2022.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 108 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

[38] **Instruction publique -** Finances - Budget - 2503147 (R)

Subsides et cotisations aux associations diverses.- Montant total : 51.351,00 EUR.

Octroi des subsides et cotisations suivants pour un montant total de 51.351,00 EUR et réparti comme suit :
- 10.000,00 EUR à l'asbl "Bruxelles Enseignement" pour le projet "soutien scolaire" ;
- 38.434,00 EUR à l'asbl "Onderwijs Brussel" pour les formations "Digisprong" ;
- 465,00 EUR à la "GFS Ecole fondamentale de l'Héliport" pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 607,28 EUR à la "GFS Ecole fondamentale de Haren" pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 607,77 EUR à la "GFS Ecole primaire des Pagodes" pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 607,19 EUR à la "GFS Ecole primaire Adolphe Max" pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 607,76 EUR à la "GFS Ecole primaire Catteau Aurore" pour le projet "alimentation saine et durable" ;
- 5,00 EUR à "International Federation of Library Associations and Institutions" (IFLA) pour la cotisation 2022 ;
- 17,00 EUR à la "Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie" (VVBAD) pour la cotisation 2022.- Articles 70008/33202, 72208/33202 et 76708/33201 du budget ordinaire 2022.

---

[39] **Instruction publique -** Logistique - Gestion immobilière - 2502243 (R)

Projet de rénovation de la Cité Modèle par "Le Foyer Laekenois" comprenant la construction d'un pavillon abritant la bibliothèque Brunfaut déménagée et une surface FLH/Maison de Quartier.- Supplément de contribution financière de la Ville de Bruxelles pour la construction d'une nouvelle bibliothèque sur le site de la Cité Modèle à 1020 Bruxelles.- Principe.

Engagement supplémentaire et final de la somme de 150.000,00 EUR TVA comprise sur le budget extraordinaire de l'exercice 2022, en complément des engagements de 310.000,00 EUR TVA comprise en 2017 et 255.000,00 EUR TVA comprise en 2018 visant le même projet, afin de financer les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque filiale Fernand Brunfaut intégrée dans le projet de rénovation de la Cité Modèle à Laeken, travaux pilotés par "Le Foyer Laekenois".- Article 76708-63551.- Projet n° FH08-141-2017.- Engagement définitif direct n° ED22/46357.- Subside accordé n° 8157.- Engagement effectif que sous réserve de la construction et réception effective du bien dont le chantier est piloté par "Le Foyer Laekenois" ainsi que de l'adoption prochaine au Collège-Conseil de la constitution du droit de superficie de la partie bibliothèque du bien entre "Le Foyer Laekenois" et la Ville de Bruxelles.- Principe de constitution d'un droit de superficie entre "Le Foyer Laekenois" et La Ville de Bruxelles.- Emprunt.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

[40] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2500593 (R)

Marché public de services ayant pour objet la mission de coordination en vue d'assurer la prévention des accidents et la coordination des mesures de sécurité et de santé, pour les phases «projet et réalisation» des marchés de travaux programmés et/ou adjugés en 2023 et en 2024.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.- Dossier TV/2022/76/EP.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 63.432,50 EUR portant le montant du marché à 143.432,50 EUR TVA comprise.- Articles 42105/122/02, 76605/122/02, 13605/122/02, 87605/122/02, 76605/732/60, 87605/732/60, 87805/732/60, 42105/732/60 et 13605/732/60 des budgets ordinaires et extraordinaire de 2023 et 2024, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires de l'adoption et l'approbation des budgets 2023 et 2024 par les autorités compétentes.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 531 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[41] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2503124 (R)

Marché public de services ayant pour objet la réalisation à la demande de l'adjudicateur, de divers levés topographiques.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.- Dossier TV/2022/105/EP.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 3.425,60 EUR portant le montant du marché à 23.425,60 EUR TVA comprise.- Article 42105/732/60 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° AEK05-97-2009 et en dérogation du PI EA05-34-2018 pour un montant de 3.425,60 EUR.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 195 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

[42] **Secrétaire -** Stratégie & Transformation digitale - - 2502877 (R)

Signalétique du bâtiment Brucity : écrans d'affichage (tickets, informations), support et maintenance.- Principe.

Principe de l'achat des écrans destinés à l'affichage des tickets pour l'appel des citoyens aux guichets et à l'affichage d'informations utiles pour tous les citoyens de passage dans la zone des guichets ainsi que le service de support et de maintenance de ces écrans, dont le coût est estimé à 147.060,00 EUR TVA comprise pour l'"Achats de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation".- Article 10433/74451 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° PC33-24-2022.- Emprunt.

Dossiers de M. l'Echevin El Ktibi

[43] **Affaires citoyennes -** Etat civil - Inhumations - 2443734 (R)

Réglement d'ordre intérieur des morgues communales.

Adopter le règlement d'ordre intérieur des morgues communales.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

[44] **Espaces publics et verts -** - Espaces verts - 2502694 (R)

TV/2022/198/EV.- Convention entre la Ville de Bruxelles et l'association "Jeunes Européens Fédéralistes" visant la gestion et l'entretien d'un banc de couleur bleue dans l'espace public, situé dans le Parc Léopold.

Convention n° TV/2022/198/EP entre la Ville de Bruxelles et l'association "Jeunes Européens Fédéralistes", visant la gestion et l'entretien d'un banc de couleur bleue dans l'espace public, situé dans le Parc Léopold.

---

[45] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2502535 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet la construction d'un columbarium dans le cimetière de Neder-over-Heembeek.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.- Dossier TV/2022/157/EV.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 17.885,51 EUR portant le montant du marché à 129.885,51 EUR TVA comprise.- Article 87805/725/60 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° ZJ05-22-2022 et en dérogation du PI n° ZJ05-21-2022 pour un montant de 176,71 EUR.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 540 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[46] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2503638 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet l'installation d'un terrain multisport et d'un terrain de basket sur le site rue des Palais outre-Ponts à 1020 Bruxelles.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.- Dossier TV/2022/153/EV.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 26.983,00 EUR portant le montant du marché à 167.343,00 EUR TVA comprise.- Article 76605/725/60 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 545 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[47] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2502035 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet la construction d'un monument destiné à accueillir les urnes cinéraires dans le cimetière de Haren.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.- Dossier n° TV/2022/185/EV.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 6.291,20 EUR portant le montant du marché à 70.291,20 EUR TVA comprise.- Article 87805/725/60 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 250 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[48] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2500806 (R)

TV/2022/230/EV.- Avenant n°1 à la convention n° TV/2020/27/EV de subvention par Bruxelles Environnement pour le projet "production alimentaire".

Avenant n°1 à la convention de subvention du 20/04/2020 (n° TV/2020/27/EV) par Bruxelles Environnement pour le projet "production alimentaire".

---

[49] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2502362 (R)

Propreté publique.- Mme Emma COGNE.- Subside : 300,00 EUR.

Octroi d'un subside de 300,00 EUR à Mme Emma COGNE pour sa participation à l'inauguration du local Recup "Troc et Brol" le 23/11/2022.- Article 87605/331/01 du budget ordinaire 2022.

---

[50] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2502416 (R)

Propreté publique.- Asbl "Axoso".- Subside : 700,00 EUR.

Octroi d'un subside de 700,00 EUR à l'asbl "Axoso" pour sa participation à l'inauguration du local Recup "Troc et Brol" le 23/11/2022.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2022.

---

[51] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2502259 (R)

Propreté publique.- Asbl "Productions Associées" (Pascal MARTELEUR).- Subside : 300,00 EUR.

Octroi d'un subside de 300,00 EUR à l'asbl "Productions Associées" (Pascal MARTELEUR) pour l'inauguration du local Recup le 23/11/2022.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2022.

---

[52] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2502446 (R)

Marché public de services ayant pour objet l'étude de programmation de la signalisation piétonne à installer dans le parc du Verregat et dans le bois Anne Frank.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.- Dossier TV/2022/46/EV.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 6.084,20 EUR (en dérogation du PI n° ZJ05-18-2021) portant le montant du marché à 21.084,20 EUR TVA comprise.- Article 76605/747/60 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 539 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[53] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2503313 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2022-108.- Projet d'investissement n° ZJ05-5-2021.

Marché public de faible montant portant le numéro 22-0500-984.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 9.632,81 EUR T.V.A. comprise.- Article 76605/724/60 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 542 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[54] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2500145 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet la fabrication et le placement de deux toilettes sèches dans des espaces verts situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.- Dossier TV/2022/152/EV.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 38.792,48 EUR portant le montant du marché à 93.792,48 EUR TVA comprise.- Article 76605/721/60 du budget extraordinaire de 2022.- En dérogation du PI n° ZJ05-1-2021 pour un montant de 38.792,48 EUR.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 246 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[55] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2501670 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2022-104.- Projets d'investissement n°s BM05-517-2009, ZJ05-21-2022 et ZJ05-5-2021.

Marchés publics de faible montant portant les n°s 22-0500-940, -941, -1005 et -1028.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 31.426,06 EUR T.V.A. comprise.- Articles 76605/724/60, 87805/725/60 et 87805/744/51 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 248 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[56] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2500522 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2022-100.- Projets d'investissement n° BM05-302-2009 et KL05-486-2009.

Marchés publics de faible montant n°s 22-0500-1006 et 22-0500-1024.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 4.410,97 EUR (T.V.A. comprise).- Articles 76605/745/53 et 87605/744/51 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 243 du Collège du 15/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[57] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2503328 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation des façades du bâtiment situé rue Charles Cammaert 2 à 1120 Bruxelles.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.- Dossier TV/2022/214/PP.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 12.514,54 EUR portant le montant du marché à 80.514,54 EUR TVA comprise.- Article 87605/724/60 du budget extraordinaire de 2022 pour un montant de 69.810,55 EUR et article 76605/724/60 du budget extraordinaire de 2022 pour un montant de 10.703,99 EUR (en dérogation du PI n° ZJ05-5-2021).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 543 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[58] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2502789 (R)

Propreté publique.- Mme Mathilde RULENS.- Subside : 300,00 EUR.

Octroi d'un subside de 300,00 EUR à Mme Mathilde RULENS pour sa participation à l'inauguration du local Recup "Troc et Brol" le 23/11/2022.- Article 87605/331/01 du budget ordinaire 2022.

---

[59] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2503245 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet la fabrication, la fourniture et la pose de panneaux d'information dans les parcs Solarium, Craetbos, Val Maria, situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles.- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.- Dossier TV/2022/150/EV.

Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 5.730,56 EUR portant le montant du marché à 65.730,56 EUR TVA comprise.- Article 76605/725/60 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 541 du Collège du 22/12/2022 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[60] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2503737 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2022-110.- Projets d'investissement ZJ05-19-2022 et KL05-26-2014.

Marchés publics de faible montant n°s 22-0500-1052 et 22-0500-1053.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 62.939,06 EUR T.V.A. comprise.- Articles 87805/722/60 et 87605/723/60 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 261 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[61] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - 2493715 (R)

Projet "réseau chiens admis".- Appel à manifestation d'intérêt et goodies.

Prendre connaissance du projet d'appel à manifestation d'intérêt envoyé aux établissements HORECA du territoire.

Dossiers de Mme l'Echevine Persoons

[62] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - 2453954 (R)

Abrogation totale du PPAS n° 51-11-11bis/11-12 "Quartier avenue des Croix de Guerre".- Mise en enquête publique.

1) Prendre connaissance de l'avis du 28/02/2022 de l'administration régionale en charge de la planification territoriale (Perspective.brussels).- 2) Prendre connaissance de l'avis du 04/03/2022 de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (Bruxelles Environnement).- 3) Prendre connaissance et adopter le Rapport d'abrogation totale avec évaluation des incidences amendé du 12/10/2022 suite aux avis reçus de l'administration régionale en charge de la planification territoriale (Perspective.brussels) et de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (Bruxelles Environnement).- 4) Prendre connaissance de l'avis du 30/10/2022 de l'administration régionale en charge de la planification territoriale (Perspective.brussels) suite à l'envoi du rapport d'abrogation totale avec évaluation des incidences amendé.- 5) Prendre connaissance de l'avis du 28/10/2022 de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (Bruxelles Environnement) suite à l'envoi du rapport d'abrogation totale avec évaluation des incidences amendé.- 6) Estimer au vu de ces avis que l'abrogation totale et définitive du PPAS n° 51-11-11bis/11-12 "Quartier avenue des Croix de Guerre" est justifiée en lieu et place d'une modification et ne doit pas faire l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales, au regard du rapport d'abrogation totale avec évaluation des incidences amendé.- 7) Soumettre le projet à enquête publique suivant les articles 48 et 49 du COBAT.- 8) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'accomplissement des formalités légales.

---

[63] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - 2501932 (R)

Plan particulier d'affectation du sol «Croix de guerre» n° 51-11/51-11bis/51-12.- Marché public de services de faible montant ayant pour objet la réalisation d'une seconde analyse juridique sur l'abrogation du PPAS.

Marché public de faible montant par facture acceptée pour un montant de 5.600,00 EUR (HTVA) soit 6.776,00 EUR TVA comprise (en application des articles 92 de la loi du 17/06/2016 et 124 de l'Arrêté Royal du 18/04/2017).- Article 93006/74760 du budget extraordinaire 2022.- Prendre pour information la décision n° 290 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[64] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2502483 (R)

Marché public de services pour la mission complète et globale d'auteur de projet pour l'étude et la revalorisation des espaces publics reliant le haut et le bas du Pentagone sur le territoire de la Ville de Bruxelles.- Etude Congrès.

Dépense d'un montant de 82.000,00 EUR TVA comprise pour l'étude de la place du Congrès.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire de 2022 (n° de projet AP06-21-2019).- Emprunt : article 42106/96151.- Prendre pour information la décision n° 271 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

---

[65] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2504283 (R)

Marché de travaux ayant pour objet le réaménagement de la place composée des rues Stevens - Delannoy Reper - Vreven Félix Sterckx.- Dossier 0602/V007/2020.

Approbation du décompte n° 1 et du montant des révisions en application de l'article 42 §1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° AP06-16-2019.- Emprunt : article 42106/96151.- Prendre pour information la décision n°557 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[66] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2502960 (R)

Protocole d'accord entre Béliris et la Ville de Bruxelles, pour le réaménagement du pont Charles Demeer.

Protocole d'accord entre Béliris et la Ville de Bruxelles, pour le réaménagement du pont Charles Demeer.- Dépense à charge de la Ville de 606.137,40 EUR TVA comprise.- Article 42106/61551 du budget extraordinaire de 2012.- Projet n° AP06-3-2022.- Emprunt : article 42106/96151.

---

[67] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2503498 (R)

Marché public de services ayant pour objet la mission en matière de coordination de sécurité et de santé en phase d'étude et travaux pour les phases projet et réalisation du chantier relatif aux réaménagements en espaces publics et réaménagements de terrains sportifs et d'aires de jeux.- Dossier 0602/V009/2022.

Marché public de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 14.520,00 EUR TVA comprise.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° AP06-1-2019.- Emprunt : article 42106/96151.- Prendre pour information la décision n°280 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

---

[68] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2502375 (R)

Mission d'auteur de projets pour l'aménagement d'espaces publics dans le périmètre de la Zone d'Intérêt Régional Van Praet.- Dossier n° 0602/V012/2022.

Mission d'auteur de projet pour l'aménagement d'espaces publics dans le périmètre de la Zone d'Intérêt Régional Van Praet via le prestataire de services dans le cadre de la centrale d'achat Beeldkwaliteitsplan.- Dossier n° 0602/V012/2022.- Dépense d'un montant total de 633.500,28 EUR TVA comprise comprenant une tranche fixe d'un montant de 607.816,90 EUR TVA comprise et d'une tranche conditionnelle d'un montant de 25.683,38 EUR TVA comprise.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire 2022.- Projet n° AP06-5-2022.- Emprunt n° 42106/96151 et par charges d'urbanisme.

---

[69] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2502478 (R)

Marché public de services pour la mission complète et globale d'auteur de projet pour l'étude et la revalorisation des espaces publics reliant le haut et le bas du Pentagone sur le territoire de la Ville de Bruxelles.- Modification du marché dossier n° 0602/V001/2020.

Modification du marché n° 0602/V001/2020 pour permettre la réalisation d'une étude complémentaire de faisabilité d'aménagement sur la Jonction.- Dépense de 139.513,00 EUR TVA comprise.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° AP06-21-2019.- Emprunt n° 42106/96151.- Prendre pour information la décision n° 254 du Collège du 15/12/2022, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

---

[70] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2503730 (R)

Marché public de service ayant pour objet des études de stabilité et diagnostic sanitaire d'arbres d'alignement.

Marché public de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 22.748,00 EUR TVA comprise.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° AP06-1-2019.- Emprunt : article 42106/96151.- Prendre pour information la décision n° 282 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

---

[71] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2502602 (R)

Mission d'auteur de projets pour l'étude de gestion intégrée des eaux pluviales pour le parc Sobieski et ses abords et le square Léopold et ses abords.- Marché fondé sur l'accord cadre Open Ruimte - 0602/V013/2022.

Mission d'auteur de projets pour l'étude de gestion intégrée des eaux pluviales pour le parc Sobieski et ses abords et le square Léopold et ses abords.- Marché fondé sur l'accord cadre Open Ruimte - 0602/V013/2022., sous réserve de l'approbation du protocole d'accord par l'autorité de tutelle.- Dépense de 208.949,84 EUR.- Article 87906/74760 pour un montant de 150.000 EUR (projet n° BH06-8-2022) et article 93006/74760 (projet n° CC06-549-2009) pour un montant de 58.949,84 EUR du budget extraordinaire de 2022.- Emprunts : articles 87906/96151 et 93006/96151.

---

[72] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2504228 (R)

Marché de travaux ayant pour objet le réaménagement de la place de la Bourse, rue H. Maus, rue de la Bourse, tronçon entre la rue du Midi et rue de Tabora.- Dossier n° 0602/V004/2022.

Dépense supplémentaire de 135.801,85 EUR TVA comprise résultant du dépassement du montant de principe lors de l'attribution.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire de 2022 (AP06-7-2022).- Emprunt : article 42106/96151.

---

[73] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains - - 2503990 (R)

Réaménagement de la place de Ninove.- Approbation des états d'avancement n° 1 à 4.

Approbation des états d'avancement n° 1 à 4 en application de l'article 42 §1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016.- Dépense de 83.588,26 EUR.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° AP06-8-2019.- Emprunt : article 42106/796151 et par charges d'urbanisme.- Prendre pour information la décision n° 284 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[74] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2502246 (R)

Anciennes "Papeteries De Ruysscher" - actuel «Instituut Anneessens Funck» - 39 rue de la Grande Île - 1 rue des Six Jetons à 1000 Bruxelles.- Introduction d'une demande de classement comme monument.

Demande de classement comme monument de bâtiments des anciennes "Papeteries De Ruysscher" - actuel «Instituut Anneessens Funck» sis - 39 rue de la Grande Île - 1 rue des Six Jetons à 1000 Bruxelles en raison de leurs intérêts artistique, esthétique, historique, social, technique et urbanistique en application de l'art. 222 §1er al 5 du CoBAT entré en vigueur le 13/09/2013 et marquer l'accord pour l'envoi de la lettre et du formulaire d'introduction de classement et de ses annexes, ci-joints, à la Direction du Patrimoine Culturel.

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

[75] **Développement urbain -** Rénovation urbaine - - 2502441 (R)

Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers : opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers».- 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Octroi des subsides.

Affecter le crédit de 7.500,00 EUR disponible à l'article budgétaire 93022/33101 du service ordinaire pour «Contrat de Quartier Durable Les Marolles : action 6.00 - Initiatives citoyennes» à l'opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives» du Contrat de Quartier Durable Héliport-Anvers.- Subside de 27.482,56 EUR aux lauréats du 1er appel à initiatives citoyennes et associatives «Made in Héliport-Anvers», dont 70% au budget ordinaire de 2022, pour les acomptes, à l'article 93022/33101 : Hansel VAN BOXTAEL : 964,44 EUR, Maarten WEYNS : 1.949,35 EUR, Stefica SLUNJSKI : 3.500,00 EUR, Boukhzar ABDALLAH : 3.500,00 EUR, Ismaël MESSAOUDI : 2.800,00 EUR, et à l'article 93022/33202 : asbl "International Romani Union" : 3.024,00 EUR et asbl "La Sphère volontaire" : 3.500,00 EUR.

---

[76] **Développement urbain -** Rénovation urbaine - - 2499808 (R)

Contrat de quartier durable Les Marolles : opération 7.1 «Antenne de quartier».- Prolongation du bail portant sur les deux bureaux situés rue des Fleuristes 10 à 1000 Bruxelles.

Adopter l'avenant au bail entre la Ville de Bruxelles et le propriétaire des deux bureaux situés rue des Fleuristes 10 à 1000 Bruxelles.- Article 93022/12601 du budget ordinaire de 2022 et article 93022/12601 du budget ordinaire de 2023, sous réserve de l'adoption par le Conseil communal et de l'approbation par l'autorité de tutelle.- Financement par un subside.- Article 93022/46501 à 73%.- Trésorerie.

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

[77] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2497238 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Projet d'investissement BM15-72-2009.

Marché public de faible montant portant le numéro TV/2022/222/EV.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 9.207,81 EUR (T.V.A. comprise).- Article 13615/744/51 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 323 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[78] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2503281 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2022-107.- Projet d'investissement DH05-1-2019.

Marché public de faible montant portant le numéro 22-0500-983.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 5.746,34 EUR T.V.A. comprise.- Article 13615/723/60 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 319 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[79] **Culture, Jeunesse, Sport - -** Archives **-** 2501655 (R)

Acquisition par la Ville (Service des Archives) du travail photographique de M. Gaston BATISTINI sur la façade du Musée Mode & Dentelle.- Convention de cession des droits photographiques.

1) Procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 §1, 1° d), i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics avec M. Gaston BATISTINI.- Cahier spécial des charges n° Arch/01/2022.- Dépense de 629,20 EUR.- Article 77810/74951 du budget extraordinaire 2022.- Projet d'investissement n° HF 10-389-2009.- Emprunt.- 2) Convention de cession de droits photographiques entre la Ville (Service des Archives) d'une part, et M. Gaston BATISTINI (société BAT.B), d'autre part.

---

[80] **Culture, Jeunesse, Sport - -** Archives **-** 2499566 (R)

Archives de la Ville.- Rachat à l'asbl "Bruxelles-Musées-Expositions" d'un lot d'archives.

Rachat à l'asbl "Bruxelles-Musées-Expositions" d'un lot d'archives.- Dépense de 12.885,50 EUR TVA comprise.- Article 77810/74951 du budget extraordinaire 2022.- Projet d'investissement n° HF10-389-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 324 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

[81] **Secrétaire -** Communication externe & Participation citoyenne **-** Égalité des chances **-** 2492090 (R)

Représentation de la pièce "ANNA".- Convention.

Convention entre la Ville de Bruxelles et la Compagnie Kaori dans le cadre de deux représentations de la pièce "ANNA" le 24/01/2023 à destination des écoles de la Ville.

---

[82] **Régie foncière & Affaires économiques -** Service clientèle **-** Gestion maintenance locative **-** 2496490 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet «Travaux de rénovation et d'entretien des toitures de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles».- RF/22/PO/910.- Approbation des conditions et du mode de passation, et de l'avis de marché.- Principe.

1) Marché de travaux par procédure ouverte pour les «Travaux de rénovation et d'entretien des toitures de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles», conformément au cahier spécial des charges n° RF/22/PO/910.- 2) Montant estimé du marché est fixé à titre indicatif à 3.206.175,00 EUR HTVA (6%) et 3.398.545,50 EUR TVA comprise (6%) - base (2 ans), hors révisions.- 3) Avis de publication pour le marché de travaux n° RF/22/PO/910 relatif aux «Travaux de rénovation et d'entretien des toitures de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles».- 4) Imputations :
- 2.718.836,40 EUR TVA comprise (6%) à l'article 243-01 du budget patrimonial;
- 679.709,10 EUR TVA comprise (6%) à l'article 614-01 du budget d'exploitation 2023 et suivants, sous réserve de l'adoption des budgets par le Conseil communal et l'approbation de l'autorité de tutelle.

---

[83] **Régie foncière & Affaires économiques -** Service clientèle **-** Gestion maintenance locative **-** 2502763 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet «Travaux d'entretien des appartements et locaux de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles».- RF/22/PNSPP/925.- Budget d'exploitation 2023 et suivants.- Budget patrimonial 2023 et suivants.- Approbation des conditions et du mode de passation.- Principe.

Marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable, selon l'article 42, § 1, 1°, c) de la loi du 17/06/2016, pour les «Travaux d'entretien des appartements et locaux de la Régie foncière de la Ville de Bruxelles».- Cahier spécial des charges n° RF/22/PNSPP/925.- Montant estimé du marché est fixé à titre indicatif à 1.704.510,00 EUR hors T.V.A (6%) et 1.896.120,60 EUR T.V.A. comprise (6%) - base (2 ans), hors révisions.- Imputations : Dépenses :
- 1.327.284,42 EUR TVA comprise (6%) à l'article 243-01 du budget patrimonial;
- 568.836,18 EUR TVA comprise (6%) à l'article 614-01 du budget d'exploitation 2023 et suivants.- Recettes à l'article 171-01 du budget patrimonial, sous réserve de l'adoption des budgets par le Conseil communal et l'approbation de l'autorité de tutelle.- Emprunt.

---

[84] **Régie foncière & Affaires économiques -** Valorisation patrimoine **- -** 2499811 (R)

Restructuration, construction et/ou rénovation des logements et un espace commercial, rue des Bouchers 25-27 et impasse d'Une Personne 12-14 à 1000 Bruxelles.- Approbation marché des travaux (dépenses supplémentaires).

Dépenses supplémentaires pour les travaux de 176.404,33 EUR 21% T.V.A. comprise.- Imputations :
- Dépenses à l'article 242-01 du budget patrimonial 2022 et suivants;
- Recettes à l'article 171-01 du budget patrimonial 2022.- Emprunt.

---

[85] **Régie foncière & Affaires économiques -** Valorisation patrimoine - - 2497777 (R)

"Klavertje vier".- Marché de services par procédure concurrentielle avec négociation et publicité européenne préalable.- Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché.

Marché de services pour la conception et le suivi de l'exécution d'une crèche et de minimum 11 logements, situés 16 Allée Verte - 52 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles.- Procédure concurrentielle avec négociation et publicité préalable européenne.- Cahier spécial des charges n° RF/22/PCAN/912.- Montant du marché évalué à 726.000,00 EUR TVA comprise (21%).- Emprunt.- Imputations.- Dépenses : article 240-01 du budget patrimonial 2022 et suivants.- Recettes à l'article 171-01 du budget patrimonial 2022 et suivants (emprunt) et 151-01 du budget patrimonial 2022 et suivants (subsides).

---

[86] **Régie foncière & Affaires économiques -** Valorisation patrimoine - - 2499437 (R)

Construction de 8 logements, accès à une salle de sport et à une aire de jeux dans le cadre du contrat de quartier durable des Marolles, sis rue Haute 275-281 à 1000 Bruxelles.- Marché de travaux : approbation cahier des charges + mode de passation.

Principe du marché de travaux portant sur la construction de 8 logements, accès à une salle de sport et à une aire de jeux dans le cadre du contrat de quartier durable des Marolles, sis rue Haute 275-281 à 1000 Bruxelles suivant le cahier spécial des charges n° RF/21/PO/913 et l'avis de marché.- Montant estimé du marché est fixé à titre indicatif à 3.724.918,24 EUR hors T.V.A. ou 3.948.413,33 EUR T.V.A. comprise (6% pour les logements et 6% pour l'école), soit 2.951.577,67 EUR pour la pour la Régie foncière (3.128.672,33 EUR TVA comprise) et 773.340,57 EUR pour le service de l'Instruction Publique (819.741,00 EUR TVA comprise).- Montant relatif aux primes d'assurances et de controle est réparti suivant la clé de répartition de 60% pour la Régie Foncière et 40% pour l'Instruction Publique, sur base des surfaces brutes du projet.- Emprunt.- Imputations : Dépenses : Honoraires : article 240-01 : 99.000,00 EUR (assurance).- Travaux : article 242-01 du budget patrimonial 2022 : 3.948.413,33 EUR TVA comprise (6%).- Recettes : article 171-01 du budget patrimonial 2022 et suivants (emprunt).- Dépenses préfinancées par la Régie foncière de 819.741,00 EUR TVA comprise pour les travaux relatif à la salle de sport et à l'aire de jeux.

---

[87] **Régie foncière & Affaires économiques -** Valorisation patrimoine - - 2501499 (R)

Indexation 2022.- Règlement fixant le mécanisme de compensation du fait de l'indexation pour les locataires de la Régie Foncière détenteurs de baux commerciaux.

Règlement fixant le mécanisme de compensation du fait de l'indexation pour les locataires de la Régie Foncière détenteurs de baux commerciaux.

---

[88] **Régie foncière & Affaires économiques -** Valorisation patrimoine - - 2502486 (R)

Verdun 646.- Fixations des conditions locatives des logements.

Loyers des 3 maisons individuelles situés rue de Verdun 646 au prix de 1.742,00 EUR par logement, établis sur base des loyers de référence en Région de Bruxelles-Capitale.

---

[89] **Régie foncière & Affaires économiques -** Valorisation patrimoine - - 2493521 (R)

Rénovation de deux maisons de maître en 6 unités de logements situées rue de l'Association n° 14 et n° 16 à 1000 Bruxelles.- Non attribution du marché des travaux.

Arrêt du marché (procédure ouverte) et proposition de passer en procédure concurrentielle avec négociation.

---

[90] **Régie foncière & Affaires économiques -** Valorisation patrimoine - - 2499742 (R)

Flèche Frontispice : marché de service étude pluridisciplinaire.- Approbation des conditions et de la dépense.

Marché de services ayant pour objet la réalisation d'une étude pluridisciplinaire portant sur les études et le suivi de l'exécution pour la rénovation énergétique d'un immeuble de logements collectifs situé rue de la Flèche 5-7 et rue du Frontispice 29 à 39 à 1000 Bruxelles.- Procédure concurrentielle avec négociation et publicité européenne préalable.- Cahier spécial des charges n° RF/22/PCAN/911 et avis de marché.- Prix estimé du marché évalué à 2.541.000,00 EUR TVA 21% comprise.- Emprunt.- Imputations : Dépenses : article 240-01 du budget patrimonial 2022 et suivant.- Recettes à l'article 171-01 du budget patrimonial 2022 et suivants (emprunt) et 151-01 du budget patrimonial 2022 et suivants (subsides).

---

[91] **Régie foncière & Affaires économiques -** Opérations immobilières **-** **-** 2502352 (R)

Subside au bénéfice de l'asbl "Loyers Négociés" en vue d'améliorer sa communication à destination des locataires bruxellois.

Subside au bénéfice de l'asbl "Loyers Négociés" en vue d'améliorer sa communication à destination des locataires bruxellois pour un montant de 5.000,00 EUR.- Article 631-10 "Subsides et primes accordés" du budget d'exploitation 2022 de la Régie foncière.

---

[92] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2501223 (R)

Dossier n° OPP/2022/068.- Marché public de travaux ayant pour objet le remplacement des planchers métalliques par des planchers en polyester renforcé de fibres supportant des charges bidirectionnelles (composite), au Musée des Égouts, porte d'Anderlecht 1 à 1000 Bruxelles.- Procédure négociée directe avec publication préalable.

Dépense supplémentaire de 2.712,50 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Article 77110/72460 du budget extraordinaire de 2022.- Chantier n° 200790.- Projet d'investissement n° HF10-317-2009.- Emprunt.

---

[93] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2501877 (R)

Dossier n° OPP/2022/169.- Marché public de fourniture ayant pour objet la fourniture d'un appareil photo.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 390,67 EUR TVA comprise.- Article 13766/74451 du budget extraordinaire de 2022.- Chantier n° 207111.- Projet d'investissement n° CC06-76-2009.- Emprunt : article 13766/96151.- Prendre pour information la décision n° 461 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

---

[94] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2501760 (R)

Dossier n° OPP/2022/172.- Marché public de services ayant pour objet la désignation d'un coordinateur sécurité santé pour le suivi des travaux de la rénovation complète de la piste d'athlétisme du stade Roi Baudouin.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.874,96 EUR TVA comprise.- Article 76410/72360 du budget extraordinaire de 2022.- Chantier n° 207109.- Projet d'investissement n° BH10-4-2021.- Emprunt : article 76410/96151.- Prendre pour information la décision n° 602 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

---

[95] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2502076 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet le renouvellement de la cour de récréation de l'Ecole fondamentale Baron Steens (OPP/2022/020).

Dépense supplémentaire de 577.706,66 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Article 72208/72360 du budget extraordinaire de 2022.- Projet d'investissement n° FH08-14-2019.- Emprunt.

---

[96] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2502510 (R)

OPP/2022/161.- Projet HORTA.- Quote-part OPP.

Dépense d'un montant de 585.362,07 EUR pour les frais de la quote-part.- Article 13766/74760 budget extraordinaire de 2022.- Emprunt : article 13766/96151.

---

[97] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2501585 (R)

Marché public de faible montant.- Dossier n° OPP/2022/174.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et pose de tourelles d'extractions pour les fritkots sur le territoire de la Ville.

Procédure sur simple facture acceptée conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 8.015,95 EUR TVA comprise.- Article 52009/7260 du budget extraordinaire de 2022.- Chantier n° 207101.- Projet d'investissement n° ML09-13-2018.- Emprunt : article 52009/96151.- Prendre pour information la décision n° 455 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

---

[98] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2501816 (R)

Dossier n° OPP/2022/171.- Marché public de travaux ayant pour objet le remplacement de deux châssis au Centre de Jeunes R'en Arts, rue des Renards 10 à 1000 Bruxelles.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 7.200,83 EUR TVA comprise.- Article 76110/72460 du budget extraordinaire de 2022.- Chantier n° 207104.- Projet d'investissement n° FH10-214-2009.- Emprunt : article 76110/96151.- Prendre pour information la décision n° 459 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

---

[99] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2501404 (R)

Dossier n° OPP/2022/177.- Marché public de services ayant pour objet l'audit énergétique de la Maison du Roi, Grand-Place, dans le cadre du projet de restauration et rénovation du bâtiment.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 32.609,50 EUR TVA comprise.- Article 77110/72360 du budget extraordinaire de 2022.- Chantier n° 207083.- Projet d'investissement n° DH10-7-2019.- Emprunt : article 77110/96151.- Prendre pour information la décision n° 448 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

---

[100] **Patrimoine public - -** Techniques spéciales **-** 2498450 (R)

Dossier 22/4907.- Marché public de faible montant.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la comptabilité communale en raison de circonstances imprévisibles et impérieuses.

Marché public de faible montant sur simple facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Sectionnement du raccordement en eau à l'école primaire Reine Astrid – avenue du Mutsaard 69 à 1020 Bruxelles.- Dépense totale de 2.034,45 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 404 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

---

[101] **Patrimoine public - -** Techniques spéciales **-** 2496922 (R)

Dossier 22/4811.- Marché public de faible montant.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la comptabilité communale en raison de circonstances imprévisibles et impérieuses.

Marché public de faible montant sur simple facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Curages de conduits sanitaires au bâtiment Vanderborght, rue de l'Ecuyer 50 à 1000 Bruxelles.- Dépense totale de 1.160,40 EUR TVA comprise.- Article 76210/72460 du budget extraordinaire de 2022.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 401 du Collège du 22/12/2022, en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

Motions

[102] **Secrétaire - -** Assemblées & Gouvernance **-** 2503203 (R)

Motion commune déposée par l'ensemble des chefs de groupe du Conseil communal.

Proposition de motion visant à interdire le survol nocturne de Bruxelles ainsi qu'à limiter les nuisances sonores produites par les vols à destination ou depuis l'aéroport de Bruxelles-National.

Questions

[103] **Secrétaire - -** Assemblées & Gouvernance **-** 2504579 (R)

Question de Mme AMPE, Conseillère communale.

Question concernant le coût total du nouveau centre administratif de Brucity.

---

[104] **Secrétaire - -** Assemblées & Gouvernance **-** 2504561 (R)

Question de Mme AMPE, Conseillère communale.

Question concernant des dizaines de milliers de Bruxellois qui attendent depuis des mois leurs factures d'eau en raison de problèmes de logiciel au sein de la compagnie des eaux Vivaqua.